



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerçants et industriels

Question écrite n° 30750

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur l'ouverture du droit à la retraite complémentaire obligatoire des commerçants. Lors de l'établissement de la retraite complémentaire obligatoire pour les commerçants, gérée par la caisse ORGANIC, les personnes dont la retraite avait été liquidée ont été exclus du bénéfice de cette retraite complémentaire obligatoire. Il lui demande s'il envisage d'étendre le bénéfice de la retraite complémentaire obligatoire des commerçants aux personnes déjà retraitées, comme cela s'est fait pour la retraite complémentaire obligatoire agricole.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30750

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9714